



Donation avance d'hoirie

Par niki

Bonjour,

Mes parents sont décédés il y a 4 ans j'ai reçu de leur vivant un terrain en donation avance d'hoirie. Nous avons fait construire notre maison principale sur ce terrain. Suite au décès de mes parents il y a eu un projet d'un promoteur comprenant l'ensemble de la propriété de mes parents avec notre propriété . Notre terrain à été estimé par un notaire et une agence immobilière cette somme a été approuvé par le notaire de la succession et la majorité de mes s?urs; En sachant que nous avons été obligé de racheter une autre maison pour nous reloger.Est ce que mes s?urs ont le droit de changer la somme qui a déjà été approuvée?.

Merci